

Diplôme d'expertise comptable (DEC)

RNCP35043 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Grade_Master — Diplôme conférant le grade de Master
Code(s) NSF	314
Formacode(s)	32626, 32663, 32632, 32652, 32623
Code(s) ROME	M1202, M1206, M1201, M1205, M1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le diplôme d'expertise comptable (DEC) est un diplôme professionnel d'Etat qui permet de solliciter l'inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables et d'exercer la profession d'expert-comptable. Le DEC permet également, sous certaines conditions, de solliciter son inscription sur la liste des commissaires aux comptes (C. com., art. R. 822-1) et d'exercer la profession d'auditeur légal. Pour passer les épreuves du DEC, il faut être titulaire du DSCG et avoir acquis une pratique professionnelle de 3 ans (qui peut être réduite à 2 ans sous certaines conditions) en cabinet d'expertise comptable ou d'audit, en qualité d'expert-comptable stagiaire, sous le statut de salarié.

Le stage d'expertise comptable s'insère donc dans le cursus du diplôme d'expertise comptable. Il consiste en une immersion professionnelle doublée d'une formation dont le programme est arrêté par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables. Il assure une progression pédagogique sur trois cycles d'une année, permettant d'aller du savoir au savoir-faire.

Le DEC atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences permettant l'exercice des deux professions.

ACTIVITÉS VISÉES

- Production d'états financiers simples ou consolidés d'entités faisant ou non appel public à l'épargne
- Révision des états financiers simples ou consolidés d'entités faisant ou non appel public à l'épargne
- Audit légal des comptes d'entreprises ou d'organismes dont les états financiers font l'objet d'un contrôle légal
- Audit contractuel des comptes
- Conseil dans les différents domaines de la gestion dédiées en particulier à la création, à l'accompagnement, au développement, à la restructuration, à la cession/transmission ou à la dissolution des entreprises
- Conseil en gestion financière
- Conception ou évaluation de systèmes de contrôle interne
- Conception et évaluation de systèmes d'information comptable et financière
- Contrôle de gestion
- Analyse et diagnostic managérial portant sur tout ou partie d'une entité
- Conseil patrimonial auprès de chefs d'entreprise,
- Assistance du chef d'entreprise dans ses relations avec les tiers et avec les administrations

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Comprendre, maîtriser et respecter le cadre légal, réglementaire et déontologique de la profession comptable

- Maîtriser le référentiel normatif de la profession
- Participer, concevoir ou superviser des missions de révision légale et contractuelle
- Participer, concevoir ou superviser des missions de conception ou d'évaluation du contrôle interne dans un cadre légal ou contractuel
- Comprendre, concevoir ou évaluer le système d'information comptable d'une entité
- Accompagner dans leurs activités les entités de tout type (public/privé, faisant ou non appel public à l'épargne, marchand/non marchand) et de tout secteur, dans un cadre national ou international
- Adopter une démarche d'analyse et de conseil

Blocs de compétences

RNCP35043BC01 — Comportement du professionnel dans un cadre réglementaire et déontologique défini

LISTE DE COMPÉTENCES

- Comprendre, maîtriser et respecter le cadre légal, réglementaire et déontologique de la profession comptable
- Maîtriser le référentiel normatif de la profession

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation prennent la forme d'un examen terminal sur la base de questions pratiques.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction des chemins d'accès à la certification

RNCP35043BC02 — Pilotage de missions comptables légales ou contractuelles

LISTE DE COMPÉTENCES

- Participer, concevoir ou superviser des missions de révision légale et contractuelle
- Maîtriser le référentiel normatif de la profession
- Participer, concevoir ou superviser des missions de conception ou d'évaluation du contrôle interne dans un cadre légal ou contractuel
- Comprendre, concevoir ou évaluer le système d'information comptable d'une entité
- Intervenir dans des entités diverses en termes de statut (public/privé, faisant ou non appel public à l'épargne, marchand/non marchand) ou en termes d'activité dans un cadre national ou international
- Adopter une démarche d'analyse et de conseil

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation prennent la forme d'un examen terminal sur la base de questions pratiques.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction des chemins d'accès à la certification

RNCP35043BC03 — Communication spécialisée pour le transfert de compétences

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français
- Adopter une démarche d'analyse et de conseil
- Proposer de manière structurée un outil, une démarche, une méthodologie de nature à répondre à une problématique liée à la gestion des entreprises ou à la profession comptable

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation prennent la forme d'un examen terminal sur la base de la rédaction d'un mémoire portant sur une problématique en lien avec une situation professionnelle et d'une soutenance orale. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction des chemins d'accès à la certification.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

M.89 : activités juridiques et comptables

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Expert-comptable

- Commissaire aux comptes
- Responsable comptable, administratif ou financier d'entreprise ou de groupe d'entreprises, y compris d'organismes du secteur marchand ou non marchand, du secteur privé ou du secteur public
- Responsable de la consolidation au sein de groupe
- Responsable de service d'audit interne
- Contrôleur de gestion
- Consultant en gestion des entreprises et accompagnement du dirigeant

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La profession d'expert-comptable est une profession réglementée régie par une série de textes fondamentaux :

- Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945
- Décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable
- Arrêté du 17 avril 2020 (publié au JO du 8 mai 2020) portant agrément du règlement intérieur de l'ordre

La profession de commissaire aux comptes est une profession réglementée régie par les articles L. 820-1 et suivants et D. 820-1 et suivants du Code de commerce.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 465 €
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité · tension 4/5 (Élevée) L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	49 701
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité L2X61 — Agents administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Arrêté DEC du 13 février 2019, art. 6 - le commissaire du gouvernement près le conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables ou son représentant ; - un inspecteur général de l'éducation nationale ; - quatre enseignants, dont deux au moins enseignant dans un master Comptabilité, contrôle, audit (CCA), désignés sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur ; - deux experts-comptables, désignés sur proposition du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ; - deux experts-comptables exerçant également les fonctions de commissaire aux comptes,

désignés sur proposition de la compagnie nationale des commissaires aux comptes, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ; - un diplômé d'expertise comptable exerçant en entreprise, sur proposition du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Arrêté VAE du 13 février 2019, art. 8 Commission d'évaluation composée en nombre égal d'enseignants et d'experts comptables, ou diplômés d'expertise comptable ou commissaires aux comptes, désignés par le président du jury national du DEC

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/2025

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP4878

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41385

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35043/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3 850
Parcours menés à terme	3 528
Taux d'achèvement	92 %
Période	02/2022 – 08/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4 196
Montant total engagé	5 259 299 €
Coût moyen par dossier	1 253 €
Durée moyenne	18 h
Période	12/2020 – 08/2025
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	7 %
Entreprise	0 %
France Travail	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.